





ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél.: (00237) 677 75 79 93 E-Mail: ctfccameroun@yahoo.com

Site web: www.foretcommunale-cameroun.org

CENTRE TECHNIQUE DE FORET COMMUNALE

STRATEGIE GENRE DU PROJET REBOISEMENT 1400

TABLE DES MATIERES

I.	CON	NTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II.	CAI	ORE LEGAL DE LA PRESENTE STRATEGIE GENRE	5
2	2.1.	Les instruments et conférences de portée internationale	5
2	2.2.	Les instruments nationaux	6
III.	ST	TRATEGIE GENRE DU PROJET REBOISEMENT 1400	7
	3.1.	Vision	7
	3.2.	Objectif global	7
	3.3.	Domaines d'intervention	7
	3.4.	Résultats attendus	7
	3.5.	Relation avec l'Union Européenne	8
IV.	CA	ADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE GENRE DU PROJET	8

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet de reboisement de 1400 hectares est mis en place dans les communes de zones de savanes sèches et de transition. C'est un projet prévu dans la convention de financement PAMFOR¹ qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Ce projet de reboisement a donc pour objectif général de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière plus spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

La foresterie communale est un concept qui a été mis en évidence dans la loi forestière N°94 -10 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses décrets d'application de 1995. Dans cette loi, la possibilité est donnée aux communes de gérer une partie du domaine forestier permanent (forêts communales)... et de l'article 16 de la loi N°2004-018 sur la décentralisation qui fixent les règles applicables aux communes notamment le transfert des compétences des opérations de reboisement et de création de bois communaux.

Les communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches. Il s'agit de 17 communes du Cameroun, bénéficiaires du projet reboisement 1400.

Tableau 1 : liste des communes bénéficiaires du projet reboisement 1400

Régions	Communes					
Communes zone de savanes						
Extrême Nord	08 communes MOGODE, MOKOLO, KOZA, GUEME, YAGOUA, 1 commune du MAYO SAVA, KAELE, 1 commune du LOGONE ET CHARI					
Nord	<u>02 Communes</u> PITOA, LAGDO					
Communes zone de transition						
Nord-ouest	01 commune TUBAH					
Centre	02 communes YOKO, NDIKINIMEKI					
Adamaoua	01 commune NYAMBAKA					
Ouest	<u>02 communes</u> BANA/BAGANTE/BAPOU, TONGA					
Est	01 commune DIMAKO					

Le projet de reboisement est structuré en 5 composantes :

- La composante 1 a pour objectif de renforcer les capacités des communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro forestières,
- La composante 2 a pour objectif de reboiser 1000 hectares dans les communes du Nord et d'Extrême Nord,

¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

² APVFLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

- La composante 3 a pour objectif de reboiser 400 hectares de forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique,
- La composante 4 a pour objectif d'accompagner les communes à approvisionner le marché domestique local en bois légal,
- La Composante 5 a pour objectif de coordonner le projet avec les communes.

Le genre, un concept utilisé en sciences sociales pour désigner les différences non biologiques entre les femmes et les hommes. C'est une identité construite par l'environnement social des individus: la masculinité ou la féminité ne sont pas des données naturelles mais le résultat de mécanismes de construction et de reproduction sociale. Le genre fait donc référence aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes tels qu'ils sont déterminés par la société. Il est lié à la façon dont nous sommes perçus et censés penser et agir en tant qu'hommes et femmes en fonction de l'organisation de la société et non du fait de nos différences biologiques. Ces rôles et responsabilités renvoient aux différents travaux effectués par les hommes et les femmes, à leurs besoins pratiques et stratégiques, à leurs différents niveaux d'accès aux ressources et aux différentes sphères dans lesquelles ils ou elles peuvent prendre des décisions et exercer un contrôle sur les ressources et les avantages. Ces rôles et responsabilités sont déterminés d'un point de vue social et culturel et peuvent différer d'une communauté à une autre, d'un pays à un autre.

Dans les Communes à zone de savane et de transition, le genre présente un impact au niveau institutionnel, au niveau de l'accès, du contrôle des activités de reboisement, telles par exemple : la délimitation et matérialisation des superficies, la multiplication des pépinières, la réalisation des plantations, l'entretien des plantations etc.... C'est dire que la répartition des tâches, des rôles entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des activités de reboisement ne se fait pas de manière égale. De même, il existe peu de données au sujet de la répartition des femmes et des hommes dans de nombreuses activités de reboisement. Ceci indique peut-être que dans le secteur de l'environnement, les femmes assument des fonctions invisibles et sans statut officiel qui se traduisent par de mauvaises conditions de travail et des rémunérations inférieures à celles des hommes. Or, Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et du développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

Genre et l'Union Européenne : principal partenaire du projet « reboisement 1400 »

Dans sa stratégie genre, l'Union Européenne cherche à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes pour toutes ses actions, conformément aux traités. C'est un acteur qui est au premier plan à l'échelle mondiale dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. La stratégie de l'Union Européenne en matière de genre définit les travaux que la commission européenne entend mener sur le sujet et décrit les objectifs stratégiques à atteindre et les mesures essentielles à prendre au cours de la période 2020 – 2025. A travers cette stratégie genre, l'Union Européenne vise la construction d'un monde meilleur pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une approche double, consistant en des mesures ciblées tendant à l'égalité entre les hommes et les femmes combinées à une intégration renforcée de la dimension hommes-femmes dans toutes les politiques, dans tous les domaines d'action de l'UE, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Elle répond également à l'objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes (ODD 5). Il est question de la volonté de faire de cette égalité une priorité transversale de tous les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Centre Technique de la Forêt Communale(CTFC) qui est un organe technique, apportant un appui aux communes de l'ACFCAM³, et chargé de mettre en œuvre le projet, ne manque pas d'intégrer dans les activités du « projet Reboisement 1400 » les aspects genre. L'objectif de cette intégration du genre dans le projet de reboisement 1400 par le CTFC, est d'établir une équité sociale afin de donner la chance aux hommes, aux femmes et aux groupes ethniques minoritaires de profiter des ressources et opportunités du développement.

L'atteinte des objectifs du « projet Reboisement 1400 » passera nécessairement par une meilleure prise en compte des besoins et aspirations différenciés des hommes et des femmes, grâce à l'intégration du genre dans les activités du projet. Le CTFC met donc en œuvre le projet de reboisement en implémentant de manière conjointe les questions genre et un peu le VIH, d'où la mise en place de la présente stratégie genre.

II. CADRE LEGAL DE LA PRESENTE STRATEGIE GENRE

La présente stratégie Genre du «projet reboisement 1400 » rentre dans le cadre des orientations des principaux instruments juridiques internationaux et nationaux concernant le développement en général et de la femme en particulier.

2.1. Les instruments et conférences de portée internationale

Le Cameroun a ratifié les normes internationales sur l'égalité des sexes. Quelques-unes peuvent être citées:

 La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et ses protocoles additionnels a été signée en décembre 1979 par les Nations Unies. Elle a été ratifiée par le Cameroun en 1994.

Pourquoi la CEDEF?

Les revendications de femmes victimes d'injustices diverses et la pression des réseaux régionaux d'association des femmes, ont amené les gouvernements du monde à décider, lors d'une session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de créer une commission spéciale en charge des droits des femmes.

- Les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies constituent les boussoles de développement pour l'agenda 2030. Ainsi, la fiche n°5 des ODD sur « Egalité entre les sexes » est un objectif fondamental, nécessaire pour l'instauration d'un monde, prospère et durable. Manquer la promotion de la femme et l'égalité des sexes entrainerait un manquement aux ODD eux-mêmes.
- La présente stratégie genre rentre également dans les orientations de la stratégie de l'Union Européenne de 2020-2025 telle qu'expliqué dans le contexte.

Le Cameroun a participé également à quelques conférences internationales telles que:

 La Conférence mondiale de Rio (1992) sur l'environnement et le développement durable connue sous le nom de Sommet de la Terre à RIO, a identifié l'écart entre les hommes et les femmes comme un obstacle au développement humain, durable et équitable.

4

³ ACFCAM : Association des communes forestières du Cameroun

• La Conférence de Pékin (1995) sur les Femmes s'est attachée à élaborer un Programme d'Action connu sous le nom de « Plateforme pour l'action » qui définit 12 domaines prioritaires d'intervention. Le Cameroun l'a adopté et le met progressivement en œuvre.

Au plan régional

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, suivie de son Protocole Additif relatif aux Droits des Femmes (Protocole de Maputo) ont été ratifiés par le Cameroun
- On peut en outre se référer à la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique d'Afrique Centrale (CEEAC) sur l'égalité entre les hommes et les femmes signée à Brazzaville le 26/01/2004.

2.2. Les instruments nationaux

La présente stratégie genre obéit également à certains instruments nationaux du Cameroun de promotion de l'égalité des sexes. Nous citons quelques-uns:

- La Loi n° 92/07 du 14 août 1992 portant code du travail qui interdit la ségrégation professionnelle selon le sexe afin que les hommes et les femmes ayant les mêmes compétences perçoivent une rémunération égale.
- Point 62, promotion de la femme, de la déclaration du Cameroun à la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2009.

Le Cameroun dans sa déclaration à la 64ème session des nations Unies sur le point 62 de la promotion de la femme constate tout d'abord que les femmes et les filles constituent la majorité des pauvres de la planète et leur vulnérabilité face à la pauvreté tient à l'inégalité d'accès aux ressources productives, au parti pris sexiste en ce qui concerne les lois sur la propriété et la succession, au manque d'accès à l'éducation et aux services de soutien, à la faible participation à la prise de décision, aux préjugés sexiste sur le marché du travail, aux conflits armés, à la faible couverture sanitaire. Y faisant suite, la déclaration du Cameroun stipule que nous ne devons pas rester spectateurs face à ce phénomène. Nous devons unir nos forces aux niveaux international, régional et national, pour redonner à la femme sa dignité qui resterait un vain mot si elle n'induit son autonomisation. Nous devons donner à la femme des moyens d'expression dans notre recherche du mieux-être et l'amélioration de nos sociétés. Elle doit pouvoir s'affirmer comme acteur du développement. La tâche est immense. Le Cameroun reste cependant convaincu que les maux dont souffre la femme ont pour racine le manque d'éducation et la pauvreté. La communauté internationale devrait donc davantage investir dans l'éducation et la formation de la fille et la femme ainsi que dans le développement.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.

En matière de promotion de la femme, le MINPROFF s'occupe :

- Du droit de la femme
- Du genre et équité
- De la violence basée sur le genre,

- Des discriminations à l'égard des femmes,
- De la participation politique des femmes.

III. STRATEGIE GENRE DU PROJET REBOISEMENT 1400

Elle s'articule autour des points suivants: Vision, objectif spécifique, résultat attendus et cadre logique.

3.1. Vision

Avoir un environnement professionnel efficace qui promet l'égalité entre les femmes et les hommes pour une gestion durable de reboisement au Cameroun dans l'accompagnement du processus de décentralisation de l'Etat.

3.2. Objectif global

Contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des Communes et partenaires pour une meilleure prise en compte du genre dans le projet reboisement 1400.

3.3. Domaines d'intervention

- Le renforcement des capacités des communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro-forestières,
- Le reboisement des communes du Nord et Extrême-Nord,
- Le reboisement des forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique,
- L'accompagnement des communes dans l'approvisionnement du marché domestique local en bois légal,
- Les formations des Maires et conseillers,
- La facilitation de la formation genre avec les partenaires du projet
- Les différentes formations prévues au projet.

3.4. Résultats attendus

Les résultats se définissent sous formes de trois axes thématiques.

• Le mainstreaming genre

Il est question ici d'intégrer le genre dans chaque composante du projet reboisement 1400. Il faut donc :

- Intégrer le genre dans les activités de mise en œuvre du projet (le transport, la mise en terre des plants, l'entretien, défrichage, piquetage, troueson ; arrosage, traitement etc...).
- Intégrer le genre dans le suivi-évaluation du projet.
- L'équipe du projet a des connaissances sur le genre.

• Droit des femmes

Il renvoie ici à la participation des femmes au même titre que les hommes aux activités de reboisement.

• Leadership féminin

Il est question ici de sensibiliser les responsables communaux, les points focaux à faire en sorte que les femmes occupent les postes de responsabilité, de décision. Il faut donc :

- La participation active des femmes dans le processus décisionnel des activités de reboisement,
- Implication des femmes dans les prises de décision,

3.5. Relation avec l'Union Européenne

C'est le principal partenaire du projet reboisement 1400. L'union Européenne cherche donc à éliminer les inégalités, et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, il exige la prise en compte du genre dans le projet.

IV. CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE GENRE DU PROJET

Le cadre logique de la stratégie genre du projet reboisement 1400 met en exergue l'accompagnement des Communes bénéficiaires pour la promotion de l'égalité de sexe. Les différentes activités genre du projet sont identifiées dans le tableau du cadre logique cidessous.

CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE GENRE DU PROJET REBOISEMENT 1400

	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Produits	Sources d'information
Objectif global Contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des Communes et partenaires pour une meilleure prise en compte du genre dans le projet reboisement 1400	Proportion d'hommes et de femmes ayant participés au projet reboisement 1400 dans la zone de savane et de transition écologique	Les hommes et les femmes prennent effectivement part aux activités de projet dans les Communes concernées	Rapports d'activités genre du projet
Objectif spécifique 1: Développer le mainstreaming genre dans le projet reboisement 1400 des communes de zone de savane sèche et de zone de transition écologique	 1 document de stratégie genre du projet reboisement est élaboré et mis en œuvre 1 planification des activités genre du projet est élaborée et suivie 	Les communes prennent en compte le genre dans la mise en œuvre du projet	-Stratégie genre disponible -Planification genre disponible -rapports -photos
Résultat attendu 1.1 : Les aspects genre sont abordés dans les différentes interventions (réunion, ateliers, activités de terrain telles que : le transport, la mise en terre des plants, l'entretien, défrichage, piquetage, troueson ; arrosage, traitement etc), du projet reboisement 1400.	Nombre de communes ayant pris en compte le genre dans la mise en œuvre des activités Nombre d'hommes et de femmes ayant pris part aux différentes activités du projet par communes		-rapports genre du projet
Activité 1.1.1 : Vulgariser et suivre les outils de suivi genre dans les communes	Chaque commune partenaire dispose du modèle de fiche de suivi genre		-Fiches de suivi genre dument remplis disponible
Sous-activité 1.1.1.1 : Concevoir les outils de suivi genre et les transmettre aux communes du projet	1 modèle de fiche de suivi genre conçu		-Fiche de suivi genre conçu et disponible
Sous-activité 1.1.1.2 Faire le suivi de l'intégration du genre dans les activités au sein des Communes	Au moins 05 Communes transmettent la fiche de suivi genre avec données au CTFC		-Fiches de suivi genre dument remplis reçues sont disponibles

	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Produits	Sources d'information
Activité 1.1.2: Organiser les sensibilisations et	-nombre d'hommes et de femmes		-Rapports genre
formations genre auprès des acteurs du projet (riverains communaux, les Maires, les conseillers	ayant pris part aux sensibilisations/formations genre		-photos
municipaux, les points focaux communaux genre, équipe CTFC, etc)	dans chaque commune partenaire		
Sous-activité 1.1.2.1 : Concevoir les modules de	-modules genre élaborés et		-Modules genre disponibles
sensibilisation, de formation genre et transmettre aux Communes	transmis aux Communes partenaires		
Sous-activité 1.1.2.2 : Sensibiliser/former les	Nombre de personnes		Rapports genre
parties prenantes proprement dites sur genre/VIH	(hommes/femmes)		
	formées/sensibilisées dans chaque commune		
Résultat attendu 1 2 : La communication sur	Au moins 01 article genre et 01		-Documents d'article genre
les aspects genre du projet Reboisement 1400	dépliant genre sont élaborés		disponible
est effectuée			-prospectus genre disponible
Activité 1.2.1. : Elaborer l'article sur les aspects genre du projet reboisement 1400 et le publier	Nombre d'article élaboré et publié		Article élaboré et disponible
Sous-activité 1.2.1.1 : Elaborer l'article genre du	L'article genre du projet		-L'article genre du projet reboisement
projet Reboisement 1400	reboisement 1400 est élaboré		1400 est élaboré et disponible
Sous-activité 1.2.1.2 : Publier l'article genre du	L'article genre est publié		L'article genre du projet reboisement
projet Reboisement 1400	Nambra total de déplicat genre		1400 est publié
Activité 1.2.2. : Produire un prospectus genre du projet reboisement 1400 et le publier	-Nombre total de dépliant genre produit		-dépliant genre produit et disponible
Sous-activité 1.2.2.1 : Concevoir un dépliant	1 maquette du dépliant genre		-Maquette du dépliant genre en
genre du projet	disponible en version numérique		version numérique du projet reboisement 1400 est disponible
Sous-activité 1.2.2.2 : Imprimer le prospectus	-Nombre de prospectus genre		-Fiche de vulgarisation des
genre du projet et le vulgariser	produit vulgarisé		prospectus genre disponible

1. REFERENCES

Commission Européenne., communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, *Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes*, 2020-2025.

Constitution de la République du Cameroun, 1996.

Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), ratifié par le Cameroun le 23 Août 1994.

ONU. 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des nations unies, troisième commission, déclaration de la délégation camerounaise ; point 62 : promotion de la femme ; 2009.

ONU, les Objectifs du Développement Durable

MANFRE, C. et RUBIN, D. Intégrer le Genre en recherche forestière, guide pour les scientifiques et administrateurs de programme du CIFOR, Indonesia : Bogor, 2013.

MINPROFF, Stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, 2011.

SAGON, E., La coopération décentralisée, un levier pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, Mémoire en vue de l'obtention du DIU conseillère égalité/femme/homme, Université Sorbonne Nouvelle, 2012.

http://www.adequations.org/spip.php?article1269#outil_sommaire_1

http://www.adequations.org/spip.php?article1269